

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**
SDevRH/JYB/RM/VR N° 2023 - 246

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°5 BAP E " Expert-e en calcul scientifique " est composé comme suit :

Présidente : Mme Mélanie PELEGRINI-ISSAC
IR - Inserm

Experts : M. Pierre-Emmanuel AGUERA
IR - Inserm

M. Christophe CHAMOT
IR - Inserm

Représentants : M. Mathieu COPPEY
DR2 - Cnrs

Mme Julie GREZES
DR2 - Inserm

**Membre des instances
d'évaluation** : M. Ibrahima DIALLO
IR - Inserm

Fait à Paris, le 21/09/2023

Pour le Président-directeur général,